

DÉCISION DU DIRECTEUR n°89/2023

OBJET :

**DELEGATION DE SIGNATURE POUR M. FISZKA MICHEL -
DIRECTEUR ADJOINT DELEGUE EHPAD DE BLIGNY-SUR-OUCHÉ**

Le Directeur,

- Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique,
- Vu l'arrêté de la directrice générale du centre national de gestion en date du 27 septembre 2023 détachant M. Guillaume KOCH, à compter du 1^{er} octobre 2023, dans l'emploi fonctionnel de directeur des Hospices Civils de Beaune et de l'EHPAD de Bligny-sur-Ouche,
- Vu les articles D.6143-33, D.6143-34 et D.6143-35, du Code de la Santé Publique permettant au directeur d'un établissement public de santé de déléguer sa signature, et définissant les conditions de cette délégation,

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, aux fins de déposer plainte auprès des autorités judiciaires, à Monsieur Michel FISZKA, directeur adjoint en charge des achats et de la logistique aux Hospices Civils de Beaune, sur l'EHPAD Auguste Arvier situé à Bligny-sur-Ouche.

Article 2 : La délégation est assortie de l'obligation de rendre compte au directeur.

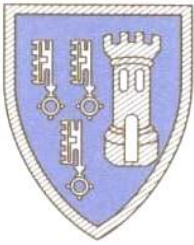
Article 3 : La délégation prend effet à la date de signature. Elle est valable 1 an.

Article 4 : La présente décision est notifiée aux intéressés, publiée sur le site internet et intranet de l'établissement.

Elle est transmise au Préfet de département pour Insertion au recueil des actes administratifs du département de Côte d'Or

Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application de Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr



Hospices Civils de Beaune

Fait à Beaune, le 15 novembre 2023
Le Directeur,
Président du Directoire



The image shows a circular stamp of the Hospices Civils de Beaune, featuring a central emblem and the text "HOSPICES CIVILS DE BEAUNE" around the perimeter. A blue ink signature is written over the stamp. To the right of the stamp, the text "Le Directeur, Guillaume KOCH" is printed.

Le Directeur,
Guillaume KOCH

Transmis à :

- ↳ Monsieur FISZKA
- ↳ Préfecture de département